

TERMES DE REFERENCE DE LA FACILITATION DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

1. Description du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe vingt neuf organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » non contraignante, conclue à l'amiable, de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Il répond à la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le PFBC a pour principale vocation de renforcer la coordination des différents partenaires pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et des forêts tout en privilégiant la promotion des orientations retenues par les pays bénéficiaires au sein de leur institution régionale, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, programmes et politiques de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux membres de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de 2 ans. Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site WEB a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.pfbc.org).

La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention essentiellement sur l'examen du Plan de Convergence, véritable stratégie à long terme de la COMIFAC pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. A cette occasion, il a été décidé d'engager une réflexion sur les mécanismes à promouvoir pour assurer le financement effectif de ce Plan de Convergence.

2. Les attentes des membres du PFBC vis à vis de la facilitation française

Fin décembre 2004, en prévision du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville, une réflexion a été initiée sur les perspectives du transfert de facilitation entre les Etats-Unis et la France prévu début février 2005. Une consultation exhaustive des membres du PFBC a été réalisée pour élaborer collectivement les **“termes de références de la facilitation française”** et pour rédiger **“un cadre de coopération des partenaires”** précisant les principes de coordination auxquels adhèrent les membres du PFBC pour améliorer l'efficacité de leurs interventions pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

L'ensemble des membres du PFBC consulté a confirmé l'intérêt de concentrer les activités de la facilitation française sur quelques priorités d'interventions du plan de convergence de la COMIFAC au cours des deux prochaines années. Certains ont tout de même soulevé quelques réserves sur cette **“focalisation thématique”** et souhaiteraient plutôt que la France concentre sa facilitation sur la **“méthode de travail”** à promouvoir, au sein du PFBC, pour améliorer les échanges et assurer une circulation rapide des informations. Il faut noter que ces deux démarches ne sont pas incompatibles.

Tous les partenaires ont spontanément souligné l'importance de promouvoir le leadership africain au sein du PFBC. Le renforcement de la concertation régionale a également été unanimement reconnu comme un préalable indispensable pour améliorer l'efficacité du PFBC au cours de la prochaine facilitation française.

Les thèmes d'actions prioritaires les plus fréquemment cités par les membres du PFBC sont :

- **Le renforcement de la coordination régionale**, en liaison étroite avec la Présidence, le Secrétariat Exécutif et les points focaux de la COMIFAC, pour promouvoir au sein du PFBC des échanges d'expériences au niveau régional ainsi que des cadres de concertation au niveau national dans les différents pays d'Afrique Centrale ;
- **La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement** (société civile, secteur privé, ONG nationales...) en matière de conservation et de gestion durable des forêts ;
- **L'amélioration de la gouvernance** par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative AFLEG et de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade);
- **L'accompagnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'élaboration d'un tableau de bord des financements** acquis pour réaliser des actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers dans le cadre du Plan de Convergence ;
- **De réaliser un suivi du plan de convergence, et sur la base du rapport établi par le précédent facilitateur « Etat de la forêt », un état des lieux de la forêt du bassin du Congo à une fréquence appropriée.**
- **La poursuite de la réflexion sur les mécanismes innovants de financement du Plan de Convergence** avec la mise en place immédiate d'un groupe de travail restreint, piloté par un partenaire souhaitant s'investir sur cette thématique, et la diffusion d'une information régulière des travaux de ce groupe à tous les membres du PFBC ;

Au niveau national, les partenaires attendent de la facilitation française les initiatives suivantes :

- **des contributions à l'animation de concertations entre acteurs dans chacun des pays de la COMIFAC** (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds...) ;
- **des actions de promotion d'échanges d'expériences entre les partenaires du PFBC** ;
- **des appuis à l'animation de groupe de travail thématiques** (formation, certification, concertation d'ONG nationales, mécanisme de financement et d'autres restant à définir) ;
- **le renforcement des capacités des acteurs en matière de conservation et de gestion durable des forêts et pour la préparation et la participation aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio** ;

Au plan régional, les attentes des membres du PFBC portent essentiellement sur :

- **la mise en place, en coordination avec la COMIFAC, d'un Comité Consultatif Régional restreint et collégial** pour : (i) assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC, (ii) effectuer un suivi régulier des activités réalisées et (iii) jouer un rôle de conseil auprès de la facilitation du PFBC ;
- **la redynamisation de la concertation régionale autour de certaines thématiques transversales en ligne avec les priorités du Plan de Convergence** : formation, aires protégées transfrontalières, certification, processus AFLEG/FLEGT, compétitivité des activités économiques (exploitation forestière, transformation, écotourisme...) ;
- **la capitalisation des résultats des actions de facilitation conduites au sein du PFBC** ;

3. Le programme d'actions de la facilitation française pour la période 2005-2006

Sur la base des résultats de la consultation réalisée, la France se propose de donner une impulsion nouvelle au partenariat dont elle reprendra officiellement la facilitation à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville en février 2005. Tout en restant dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo tel qu'il a été conçu à l'origine, elle souhaite répondre à la demande exprimée par les membres pour renforcer certaines dynamiques de concertation régionale. Pour atteindre ces objectifs, elle devra accroître sa présence sur le terrain et promouvoir des méthodes de travail basées sur la concertation des acteurs ainsi que sur le suivi régulier des activités du PFBC.

En liaison constante avec les membres du partenariat et, en associant le co-facilitateur dans le pilotage des activités, elle cherchera à dynamiser les activités suivantes :

1. Le renforcement de la coordination régionale au sein du PFBC

Pour atteindre cet objectif la facilitation française accompagnera les activités suivantes :

1.1. Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité Consultatif Régional

Ce comité consultatif aura pour rôle :

- d'assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC
- d'effectuer un suivi-évaluation régulier des activités réalisées au sein du PFBC ;
- de jouer un rôle régulier de conseil auprès de la facilitation du PFBC ;

Il sera composé de six membres actifs :

- Un représentant des bailleurs de fonds autre que le facilitateur du PFBC ;
- Un représentant de la Présidence en exercice de la COMIFAC ;
- Un représentant des ONG internationales membres du PFBC ;
- Un représentant du secteur privé membre du PFBC ;
- Un représentant des Organisations Internationales membres du PFBC
- Un représentant des ONG de développement de la sous-région ;

Il se réunira chaque trimestre au cours de la période 2005-2006. La facilitation française du PFBC assure avec le co-facilitateur la préparation et l'animation des réunions de ce Comité Consultatif Régional. En tant que de besoin, à la demande d'un membre des différents collègues, celui-ci pourra accompagner le représentant titulaire pour participer activement à la réunion.

1.2. Développement et mise à jour régulière du Site Internet du PFBC

Le site Internet du PFBC mis en place par la facilitation américaine sera développé et mis à jour régulièrement au cours de la facilitation française. La prestation pour la récupération, le transfert vers un nouveau serveur et la mise à jour régulière du site sera assurée par le Département Forêts du Centre International pour la Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD).

Un opérateur du CIRAD relancera périodiquement les fournisseurs d'information, tout particulièrement les points focaux membres du PFBC, pour recueillir des documents pertinents sur les activités réalisées pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Il sera également chargé de mettre en forme et de publier en ligne les textes reçus après validation par un comité de lecture associant, a minima, un expert senior du CIRAD connaissant bien l'Afrique Centrale, un expert désigné par le Secrétariat Exécutif COMIFAC et un représentant de la facilitation française. En tant que de besoin, le Comité Consultatif Régional pourra être consulté pour valider certains documents avant leur publication sur le Site Internet PFBC.

1.3. Animation du réseaux des points focaux PFBC – Contribution à la circulation de documents au sein du PFBC – Facilitation pour la publication d’articles auprès de certains membres du PFBC

La facilitation française cherchera à favoriser une circulation rapide de l’information entre les différents acteurs du PFBC. Pour atteindre cet objectif, outre la gestion du Site Internet PFBC, elle contribuera à la diffusion d’information en utilisant tous les médias disponibles (radio, journaux spécialisés type ‘Flamboyant’, courrier électronique, CDROM, presse nationale...). Pour relayer ces informations, elle s’appuiera sur les point focaux du PFBC, sur les réseaux thématiques déjà opérationnels (CEFDHAC, RIFFEAC, IFIA, CORAF/Forêt, REFADD, REPOFBAC...) et, bien évidemment, sur le SE COMIFAC.

1.4. Préparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, des réunions annuelles du PFBC

Pour le suivi-évaluation des activités de sa facilitation, la France organisera chaque année, dans une capitale d’un pays membre, une réunion des partenaires afin d’évaluer les interventions conduites au niveau régional et d’adapter, si nécessaire, les termes de références aux évolutions récentes du PFBC (résultant des souhaits communs et d’une vision partagée). Elle élaborera, au début de sa facilitation, des indicateurs de résultats pour évaluer l’impact du PFBC et rédigera un rapport annuel d’activités qu’elle diffusera largement après présentation préalable aux membres lors des réunions du PFBC.

2. *Mise en place et participation au groupe de travail sur les mécanismes de financement*

Le mandat de ce groupe de travail, dont la composition définitive reste à définir sur une base de participation volontaire des membres du PFBC, pourrait être le suivant :

- élaborer dès le premier trimestre 2005 une matrice des financements acquis (et/ou en cours d’instruction) aussi bien au niveau national que régional pour avoir une vision plus claire des besoins réels de financements supplémentaires pour le Plan de Convergence ;
- identifier plus clairement les responsabilités, les modalités d’exécution et le rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre effective du plan de convergence afin d’être en mesure de chiffrer plus clairement les affectations réelles des financements recherchés pour les différentes activités du plan de convergence ;
- lister la nécessaire diversité des mécanismes à mettre en place pour assurer le financement efficace des différents axes stratégiques du Plan de Convergence. Certaines thématiques se prêtent assez bien à la mise en commun de ressources pour améliorer l’efficacité des interventions (exemples : recherche-développement, gestion des aires protégées trans-frontalières...) alors que d’autres justifient plutôt la mise en place de mécanismes de financement au niveau national (aides budgétaires, aides à des programmes sectoriels, lignes de crédits en faveur du secteur privé pour l’aménagement des concessions forestières...)

Une réunion de ce groupe de travail pourrait avoir lieu dès mars 2005 pour clarifier son mandat, définir son agenda jusqu’au dernier trimestre 2005, date à laquelle il devra soumettre ses recommandations lors de la prochaine réunion du PFBC, et programmer les activités de concertation qu’il devra avoir avec différents types d’acteurs (compagnies pétrolières, exploitants forestiers, banques de développement, NEPAD, bailleurs bilatéraux etc...) pour proposer des mécanismes innovants recueillant l’adhésion des contributeurs éventuels aux mécanismes proposés. Ce groupe de travail tiendra régulièrement informé le Comité Consultatif Régional de ses activités.

La prochaine réunion des membres du PFBC pourrait avoir lieu à Libreville (ou dans une autre capitale d’un pays membre du PFBC) au cours du dernier trimestre de l’année 2005 pour présenter les résultats des travaux de ce groupe de travail et recueillir des engagements plus concrets des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé pour leur contributions éventuelles aux mécanismes de financement identifiés pour permettre la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC.

3. La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement (société civile, secteur privé, ONG nationales...) en matière de conservation et de gestion durable des forêts

Sur ce thème, la facilitation française propose d'accompagner en priorité les activités suivantes :

- mise en place d'un groupe opérationnel de concertation régional regroupant : (i) les équipes des projets et/ou programmes en cours (projet UE ENEF/ERAIFT, projet français FORINFO, ...), (ii) les ONG internationales actives dans le secteur formation, (iii) les représentants du RIFFEAC (ENEF, ERAIFT, CRESA bois), (iv) l'IFIA pour le secteur privé et (v) le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Le mandat de ce groupe sera de développer les synergies entre les interventions en cours dans le secteur de la formation, d'aider le RIFFEAC à améliorer la cohérence des modules de formation dispensés dans la sous région, d'adapter ces modules de formations aux attentes des utilisateurs (administrations, secteur privé, ONG environnementales...) et de diffuser l'information sur les formations disponibles en Afrique Centrale. Ce groupe opérationnel de concertation rendra régulièrement compte de ses activités au Comité Consultatif Régional.
- contribution à une réunion de concertation régionale sur le thème "information environnementale". Cette réunion régionale de concertation aura pour principal objectif d'effectuer un bilan de l'évaluation du PRGIE et de proposer des perspectives réalistes pour la période 2005 – 2006. Elle sera organisée par l'ADIE et impliquera étroitement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la Banque Mondiale, l'Union européenne...
- contributions à l'animation de concertations entre acteurs sur le thème de la formation professionnelle dans chacun des pays de la COMIFAC (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds) pour mieux prendre en compte les besoins des industriels du secteur ;
- faciliter la mise en place d'un forum consultatif des ONG et de la société civile de la sous-région afin de leur permettre d'améliorer leur représentativité dans les différentes instances du PFBC ;
- actions de renforcement des capacités des acteurs du secteur forêt environnement pour la préparation et la participation active aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio. Dans ce cadre, pour répondre à la demande de certains partenaires d'Afrique Centrale, des sessions de formation seront organisées dans plusieurs pays de la sous région sur les thèmes appropriés (notamment de la séquestration du Carbone et du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto).

4. Renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Pour répondre aux préoccupations maintes fois exprimés par les membres du PFBC lors de la consultation, il est clair que la France ne devra pas se substituer au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour mettre en œuvre certaines activités programmées dans la cadre de sa facilitation. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire qu'un appui spécifique au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC puisse être apporté par les différents partenaires, dont la France, pour lui permettre de jouer réellement son rôle d'animation aux cotés de la facilitation du PFBC.

Pour atteindre cet objectif d'implication constante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour la mise en œuvre du programme d'activités de la facilitation française, il est envisagé de renforcer ses capacités selon les modalités suivantes :

- **positionnement d'un cadre africain de haut niveau, dénommé co-facilitateur**, qui devra assurer une coordination réelle avec le secrétariat exécutif de la COMIFAC et les autres partenaires. La lettre de mission de ce cadre sera élaborée ultérieurement.

- **Fourniture d'une assistance technique auprès de la COMIFAC** pour faciliter son implication dans le PFBC en liaison avec d'autres partenaires (Allemagne, alliance BM-WWF, FAO).

5. L'amélioration de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières dans le cadre de l'initiative AFLEG et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)

Sur ce thème spécifique de la gouvernance et de l'harmonisation des législations et des réglementations forestières, la facilitation française travaillera en étroite relation avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les membres du PFBC particulièrement impliqués sur ce sujet (Banque Mondiale, Union européenne, ONG internationales...) et les administrations nationales des eaux et forêts des Etats membres de la COMIFAC. Sans négliger une implication constante au sein des groupes de concertation nationaux déjà opérationnels (Cameroun, Gabon, RD Congo...) via son dispositif de coopération bilatérale, elle s'impliquera tout particulièrement, dans le cadre de sa facilitation, sur les activités suivantes :

- Contribution à l'animation de réunions de concertation nationales pour la préparation d'accords volontaires de coopération dans le cadre du processus FLEGT. Ces réunions seront organisées en partenariat avec les administrations nationales des pays volontaires, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et l' Union européenne.
- Contribution aux échanges d'expérience et appui logistique pour des réunions de concertation (ou d'information du secteur privé) sur le thème de la "certification des bois". Sur ce point, elle cherchera à insérer ses interventions dans les dynamiques actuelles.
- Contribution aux échanges d'expérience et réunions de concertation dans le cadre des initiatives AFLEG, notamment en ce qui concerne l'exploitation illégale de la flore et de la faune.

6. Promotion des activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

Au plan international, la facilitation française aura pour objectif de promouvoir les activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle recherchera l'adhésion de nouveaux partenaires lors des rencontres, conférences, et sessions de négociation dédiées aux forêts et à la biodiversité (OIBT, FNUF, CBD, CCCC...).

Elle mobilisera, en tant que de besoin, son réseau diplomatique pour sensibiliser certains partenaires aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

4. Proposition de chronogramme des principales activités de la facilitation française du PFBC

Chronogramme des principales activités de la facilitation française du PFBC	Année 2005				Année 2006			
Développement et mise à jour régulière du Site Internet (partenaires : CIRAD – membres PFBC)								
Animation du réseaux des points focaux PFBC – Contribution à la circulation de documents au sein du PFBC – Facilitation pour la publication d’articles auprès de certains membres du PFBC ;								
Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité Consultatif Régional du PFBC (partenaires : SE COMIFAC, membres du Comité Consultatif Régional)								
Elaboration et mise à jour régulière d’une matrice présentant les financements acquis pour des actions répondant aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou s’insérant dans le Plan de Convergence de la COMIFAC (partenaires : COMIFAC – membres du PFBC)								
Réunions de concertation sur le thème ‘’formation’’ (partenaires : COMIFAC – RIFFEAC)								
Réunion de concertation sur le thème ‘’information environnementale’’ - Bilan de l’évaluation du PRGIE - Perspectives pour la période 2005 - 2006 (partenaires : SE COMIFAC – BM – ADIE)								
Echanges d’expérience et réunions de concertation sur le thème ‘’certification des bois’’ (partenaires : COMIFAC – FSC – PAFC – ONG – Secteur privé – OAB/OIBT)								
Réunions de concertation sur la préparation d’accords volontaires de coopération dans le cadre du processus FLEGT (partenaires : Etats volontaires – COMIFAC – Union européenne)								
Mise en place et participation régulière aux activités du groupe de travail sur les mécanismes de financement du plan de convergence COMIFAC (partenaires : BM, BAD, UE, SE COMIFAC)								
Financement d’études thématiques à caractère régional à la demande du SE COMIFAC								
Elaboration et révision annuelle d’indicateurs de résultats des activités du PFBC								
Rédaction d’un rapport annuel sur les activités de la Facilitation Française du PFBC								
Préparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, de la réunion annuelle du PFBC								